

Règlement graphique n°1
Zonage

GRANVILLE

Présenté le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gama

zAD

capla

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

- Ua1 : centre-bourg de Bréhal, Donville-les-Bains, Jukouville et Granville
- Ub1a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ub1b : secteur résidentiel (commerce interdit)
- Ub2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ub2b : secteur résidentiel (commerce interdit)
- Ue : secteur d'équipements
- Uf : zone urbaine du front de mer
- Uj : secteur urbain de jardin
- Ul : secteur urbain littoral
- Up : secteur urbain patrimonial
- Uzc : secteur économique commerciale
- Uzi : secteur économique industrielle
- Uzm : secteur économique mixte

Zone à Urbaniser (AU)

- UAU1 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes de Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée

Zone Naturelle (N)

- N : zone naturelle
- Ne : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif
- Nem : Espace remarquable maritime
- Nm : secteur naturel maritime
- Np : secteur naturel protégé pour des raisons paysagères et écologiques
- Npt : zone naturelle patrimoniale
- Nt : secteur naturel touristique
- Nerl : Espace remarquable du littoral

2. PRESCRIPTIONS

- Chemin à préserver (L.151-38 CU)
- Alignement imposé
- Alignement commercial strict (L.151-16 CU)
- Alignement commercial souple sans délai dérogatoire (type 1) (L.151-16 CU)
- Alignement commercial souple avec délai dérogatoire de 5 ans de vacance (type2) (L.151-16 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur dans lequel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale (L.151-14-1 CU)

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Bande de recul le long des axes à grande circulation (L.111-6 CU)
- Nouvelle construction, non cadastrée
- Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
210	Liaison douce	Commune	584
79	Aire de covoilurage	Département	2501
71	Voie douce	Commune	2356
117	Liaison douce	Commune	159
80	Stationnement	Commune	499
81	sécurisation du carrefour	Commune	13
82	création espace de stationnement	Commune	1873
83	élargissement cyclable	Commune	402
84	Aménagement de carrefour	Commune	20
85	Elargissement de voirie	Commune	63
86	Liaison douce	Commune	147
87	Liaison douce	Commune	405
88	Stationnement	Commune	2626
89	Accès école	Commune	73
90	Liaison douce voie verte	Commune	2258
91	élargissement de voirie	Commune	30
93	élargissement voie cyclable	Commune	584
94	élargissement voie cyclable	Commune	496
95	élargissement voie cyclable	Commune	353
96	élargissement voie cyclable	Commune	261
97	élargissement de voirie	Commune	116
98	espace de Loisirs	Commune	3887
99	Aménagement de carrefour	Commune	145
100	élargissement de voirie	Commune	643
101	Aménagement de carrefour	Commune	45
102	Liaison douce	Commune	443
103	élargissement voie cyclable	Commune	450
104	élargissement voirie et cyclable	Commune	410
105	élargissement voirie et cyclable	Commune	605
106	élargissement voirie et cyclable	Commune	905
107	élargissement voirie et cyclable	Commune	787
108	élargissement de voirie	Commune	4540
109	élargissement voie cyclable	Commune	915
110	protection incendie	Commune	655
111	protection incendie	Commune	326
112	Cheminement piéton	Commune	500
113	Elargissement de voirie pour vélo	Commune	763
114	Elargissement de voirie pour vélo	Commune	1271
115	Elargissement voirie	Commune	720
118	Extension d'un équipement public	GTM	1553
92	élargissement de voirie	Commune	814
221	Elargissement de voirie	Commune	694
223	Elargissement de voirie	Commune	651

CHausey

1:20000